

MFED Maroc

Pays :	Maroc
Numéro de projet :	44900
Secteur d'activité :	Banques de crédit et de dépôt
Public/privé :	Privé
Catégorie environnementale :	IF
Date de présentation devant le Conseil d'administration :	17 décembre 2014
Statut :	Concept déjà examiné, en attente de l'évaluation finale
Date de publication du PSD en langue anglaise :	14 novembre 2014

Description du projet

La BERD envisage d'établir un Mécanisme de financement pour l'énergie durable spécifique au Maroc (MFED Maroc), permettant de mobiliser jusqu'à 80 millions d'euros. Les fonds seront mis à disposition des Institutions financières participantes (« IFP ») au Maroc pour rétrocession à des emprunteurs secondaires éligibles du secteur privé à des fins d'investissements dans l'énergie durable.

Le projet encouragera l'introduction au Maroc de technologies, d'appareils et d'équipements axés sur l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, en stimulant la demande et en améliorant la sensibilisation aux avantages que représentent les investissements dans de telles technologies.

Impact sur la transition

L'impact du projet sur la transition devrait découler de la promotion du développement des prêts en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables au Maroc. Le projet servira notamment à illustrer comment recourir à des intermédiaires financiers pour des investissements visant à encourager l'efficacité énergétique. Il montrera les avantages d'une utilisation rationnelle de l'énergie grâce à l'amélioration de la compétitivité industrielle face à la hausse du coût de l'énergie.

Le projet contribuera également au développement des capacités internes des IFP pour le financement de projets en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Le client

Institutions financières éligibles au Maroc

Financement de la BERD

Les lignes de crédit seront cofinancées par trois autres institutions financières internationales, qui sont la Banque européenne d'investissement (« BEI »), l'Agence française de développement (« AFD ») et la Kreditanstalt für Wiederaufbau (« KfW »).

Coût du projet

80 millions d'euros.

Impact sur l'environnement

Projet classé dans la catégorie IF. Toutes les IFP intervenant dans le cadre du MFED Maroc devront se conformer aux Exigences de performance 2 et 9 de la BERD et soumettre des rapports environnementaux et sociaux annuels à la BERD. Les emprunteurs secondaires financés par ce mécanisme seront tenus de se conformer aux exigences nationales relatives à l'environnement, la santé et la sécurité, aux normes en matière de travail et aux critères d'éligibilité pour les projets en faveur de l'efficacité énergétique et des énergies renouvelables.

Coopération technique

Le projet sera appuyé par un programme de coopération technique complet destiné à apporter aux IFP et à leurs clients un soutien pour la mise en œuvre.

Une subvention de 3,05 millions d'euros est accordée par la Facilité d'investissement pour le voisinage de l'Union européenne - Sud (FIV UE - Sud) et le Fonds multidonateurs de la BERD pour la partie méridionale et orientale du bassin méditerranéen (SEMED). Un consultant attaché au projet fournira un soutien pour la conception et la mise en œuvre réussie de la ligne de crédit. En outre, un consultant chargé de la vérification veillera à la mise en œuvre réussie des projets secondaires.

La ligne de crédit sera complétée par un financement provenant de la FIV UE - Sud, d'un montant de 12 millions d'euros, sous forme de subvention hors coopération technique, afin d'inciter les IFP et leurs clients à investir.

Contact pour les entreprises

Walid Fayad, banquier principal, service des institutions financières, BERD – fayadw@ebrd.com

Opportunités commerciales

Pour les opportunités commerciales ou la passation de marchés, veuillez contacter la société cliente.

Questions d'ordre général

Pour les questions concernant ce projet de la BERD qui ne sont pas liées à la passation de marchés :

Tél. : +44 20 7338 7168 ; fax : +44 20 7338 7380

Courriel : projectenquiries@ebrd.com

Politique d'information du public (PIP)

La PIP expose comment la BERD communique les informations et consulte ses parties prenantes pour favoriser une meilleure sensibilisation et connaissance de ses stratégies, politiques et opérations.

[Texte de la PIP](#)

Mécanisme de recours sur les projets (MRP)

La BERD a mis en place le Mécanisme de recours sur les projets (MRP) pour donner la possibilité d'un examen indépendant des plaintes formulées par une ou plusieurs personnes ou organisations concernant des projets financés par la Banque qui sont réputés avoir provoqué, ou sont susceptibles de provoquer, des dommages. Les règles de procédure s'appliquant au MRP peuvent être consultées à l'adresse www.ebrd.com/downloads/integrity/pcmrules.pdf, la version russe étant accessible à l'adresse <http://www.ebrd.com/downloads/integrity/pcmrulesr.pdf>

Toute plainte dans le cadre du MRP doit être déposée au plus tard 12 mois après la dernière distribution de fonds de la BERD. Vous pouvez contacter le responsable du MRP (à l'adresse pcm@ebrd.com) ou le bureau local concerné de la BERD qui vous apportera son aide si vous avez une incertitude quant au délai de dépôt d'un recours.

Les documents de synthèse d'un projet sont réalisés avant l'examen du projet par le Conseil d'administration de la BERD. Les caractéristiques d'un projet peuvent être modifiées suite à la publication du document de synthèse le concernant. Les documents de synthèse d'un projet ne peuvent être considérés comme représentatifs de la politique officielle de la BERD.

Dernière mise à jour : le 14 novembre 2014

La présente traduction du Document de synthèse du projet (DSP) est réalisée au moment de la publication du DSP en anglais. Elle ne sera pas mise à jour en cas d'actualisation du DSP en anglais.